

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mardi 26 Mars 2019

DELIBERATION N°2019-21
OBJET : Création de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, KARSENTI, LAVAL, RAYSSEGUIER
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, Mme AMIEL représentée par M. POUVILLON, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS, M. TENE représenté par M. SANCHEZ
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
M. PORRET représenté par M. SAVELLI, M. GUILHOT représenté par M. CADAS

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Mme COUTTENIER
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
M. CALAS représenté par M. FONTES
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant

COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53
Représentants des communes adhérentes
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Mme SORIANO
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant
Représentants des établissements publics adhérents
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Mme SANMARTIN représentée par M. AREVALO
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant
Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Mme FLOUREUSSES représentée par M. CLEMENT

Contenu délibération :

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Président précise que dans le cadre de la création du service entretien des locaux en régie, il convient de procéder à la création de trois postes d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17h30.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- de créer les postes susvisés et de modifier en conséquence le tableau des effectifs qui est annexé à la présente délibération ;
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Fait à Labège,

Le 26 Mars 2019

Le Président,

Pierre IZARD

TABLEAU DES EFFECTIFS

<i>GRADES</i>	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non complet	Dont contractuels
TITULAIRES				
CATEGORIE A				
Directeur général des services	1	1	0	0
Directeur	2	1	0	0
Attaché hors classe	1	1	0	0
Attaché principal	5	4	0	0
Attaché	15	11	0	1
Ingénieur principal	4	4	0	0
Ingénieur	3	2	0	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	1	1	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	1	0	0	0
Médecins territoriaux hors classe	6	2	0	0
Médecins territoriaux 1 ^{ère} classe	10	6	0	1
Médecins territoriaux 2 ^{ème} classe	6	2	0	1
Infirmier en soins généraux hors classe	2	1	0	0
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	2	1	0	0
Infirmier en soins généraux de classe normale	2	1	0	0
Psychologue	1	0	0	0
CATEGORIE B				
Assistant de cons ^o du patrimoine ppal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	6	4	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	8	6	0	0
Rédacteur	8	3	0	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	4	1	0	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	2	0	0
Technicien	5	2	0	1
CATEGORIE C				
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	24	22	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	34	15	0	0
Adjoint administratif	15	11	0	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	1	0	0
Adjoint technique	8	5	3	0
TOTAL	182	111	3	4